



Assurance habitation, bris der glace

Par roadrunner

Bonjour, il est apparu sur un de mes double vitrage une fêlure sans trace apparente de choc. mon assurance habitation refuse de m'indemniser car il s'agit d'un choc thermique probable. La clause bris de glace ne devrait-elle pas être mise en ?uvre dans ce cas de figure ?

Merci par avance de votre réponse.

Par chaber

Bonjour

Les assurances habitation n'ont pas toutes la même définition du choc thermique et de la façon dont elles l'indemnisent. Les conditions générales de votre contrat devraient répondre à votre problème clause Bris glaces garanties et exclusions.

Une franchise restera à votre charge